

B. Faire une demande de modification

i Une fois l'autorisation « délivrée », vous pouvez modifier le programme de plantation pour les autorisations de replantation

Pour les replantations anticipées, il est possible de modifier le programme de plantation et la liste des arrachages compensateurs.

Vous ne pouvez pas modifier ou supprimer des autorisations qui sont « en cours d'instruction ».

Mes demandes d'autorisation de plantation en cours (qui n'ont pas été utilisées en plantation)

Campagne N° EVV Type de demande Appellation N° autorisation Voir les annulées

Nombre lignes / page 1 - 5 sur 5 résultats

Campagne	EVV	Type de demande	Appellation	Surface	Etat	N° autorisation	
<input type="checkbox"/>	2017/18	3215500830	Replant. antic.	Agenais	20,0000	En cours de saisie	2015RA000478
<input type="checkbox"/>			Aloxe-Corton	60,0000	En cours de saisie	2015RP000479	
<input checked="" type="checkbox"/>	2017/18	3215500830	Replant.	Agenais	5,0000	Délivrée	2015RP000476
<input type="checkbox"/>	2017/18	35500830	Conv.		1,6894	Délivrée	2015CD000474
<input type="checkbox"/>	2017/18				5,5232	En cours de saisie	2015RP000475

1 Sélectionner l'autorisation à modifier

2 Cliquer sur [Modifier l'autorisation](#)

3 Cliquer sur **Oui** pour accéder à l'écran de modification de l'autorisation

Vous vous apprêtez à faire une demande de modification de votre autorisation de plantation délivrée, voulez-vous continuer ?

Modification du détail de la future parcelle à planter

1. Modifier une demande



Vous êtes dirigé directement sur l'étape 2 : « détail de la future par celle à planter ». En cas de modification, vous ne devez pas refaire le dessin de la parcelle.

Modification du détail de la future parcelle à planter

1 Dessin > 2 Détail future parcelle à planter > 3 Arrachage à convertir > 4 Récapitulatif

N° EVV 0713400200 Etat En cours de saisie

Sélectionner l'appellation qui sera revendiquée sur la future parcelle plantée

IGP AOP VSIG ? Bassin Bordeaux-Aquitaine

* Appellation Atlantique

● La parcelle est totalement incluse dans l'appellation.

Compléter si nécessaire le tableau des parcelles à planter (liste déduite du dessin)

Liste des parcelles

Total de la surface à planter 1,3187

Référence cadastrale ▲	Commune	Contenance cadastrale totale	Surface dessinée	Surface demandée
24277 AN 0296	MONFAUCON	N.C.	1.3187	1.3187 ✖

Attention, les renumérotations cadastrales intervenues récemment ne sont pas prises en compte. Merci d'effectuer les mises à jour manuellement.

[+ Ajouter une nouvelle parcelle](#)

← Précédent 2 Suivant → Suivant →

Cliquez sur Suivant → pour accéder à l'écran récapitulatif



Il est possible de modifier une autorisation uniquement si :

- La surface initiale de l'autorisation est conservée
- Le cahier des charges mentionné sur l'autorisation est respecté



- Seules les parcelles qui n'ont pas fait l'objet d'une déclaration d'intention de plantation auprès des douanes, sont modifiables.

i Si vous modifiez une autorisation de replantation, vous êtes dirigé directement sur l'écran récapitulatif. Il n'est pas possible de modifier les arrachages sélectionnés dans l'autorisation initiale.

Si vous modifiez une autorisation de replantation anticipée, vous serez dirigé vers l'étape 3 « arrachages compensateurs ». Vous pourrez modifier les arrachages compensateurs indiqués dans l'autorisation initiale.

1 Dessin > 2 Future parcelle à planter > 3 Arrachages à convertir > 4 Récapitulatif

EVV 1234158789 Etat En cours de saisie
Segment XXXX Appellation Lorem ipsum
Surface demandée nn.yyyy ha
Numéro d'autorisation 12345

Récapitulatif

Parcelles cadastrales à planter			
Référence cadastrale ▲	Commune	Contenance cadastrale totale	Surface demandée
33066 ZH 0048	BOURDELLES	N.C.	0,1491
33066 ZH 0054	BOURDELLES	N.C.	0,4790
			0,6281

A partir des arrachages suivants

Référence cadastrale	Commune	Appellation	Surface demandée	Date péremption ▲
66107 G 1235	MAURY	Anjou	0,6281	01/08/2017
			0,6281	

1 Cliquez sur **Terminer** pour finaliser la demande.

← Précédent Retour accueil Terminer →

Les éléments de la demande sont résumés dans le bloc

Confirmation de l'enregistrement de la demande de modification

⚠ Dans la majorité des cas, les modifications de programme feront l'objet d'une instruction manuelle. Vous serez informés par mail des suites données à votre demande de modification.

⚠ Dans tous les cas, la date de péremption de l'autorisation, n'est pas modifiée. Elle correspond à la date de péremption de l'autorisation initiale.